ce, ou à peu près. Et mêmes scènes aimablement exotiques, même enthousiasme ! Mais il sied de n'attacher aux propos des méchantes gens que l'importance qu'ils méritent. Et sans plus attendre nous nous insurgeons contre les venimeuses insinuations à l'aide desquelles on va s'efforcer d'abîmer une de nos plus pures gloires. Nous ne permettrons pas qu'on suspecte la sincérité des honorables hommes de lettres de Paris et d'ailleurs qui, un soir, au Café de Paris, à la fin de mars de l'an 1910, rendirent hommage au génie d'un éminent lillois, grand déchiffreur d'énigmes psychologiques, arbitre des élégances intellectuelles. Si la manifestation parisienne avait pu passer pour une mystification, le principal intéressé — à moins d'être un sot — aurait protesté. Il ne protesta pas et nous avons gardé le souvenir des phrases imprégnées de tendresse dont il remercia ses magnifiques thuriféraires.

***

Il est, par contre, difficile de ne pas admettre que plusieurs de nos concitoyens aient été, le 5 juin dernier, victime d'une longue et lourde plaisanterie. Il serait injuste de les accabler. Combien d'autres, à leur place, auraient été pris. Et peut-on leur en vouloir d'avoir tenté de hausser le sauvage Maroc au rang des nations civilisées ?

L'entreprise était si tentante ! Et si grande était l'autorité des délégués du Croissant Rouge ! Il est permis d'avoir des loisirs, il est louable de les occuper utilement et il n'est pas condamnable d'orner sa boutonnière d'un de ces bouts de ruban diversement colorés qui font loucher les jaloux et se retourner les passantes peu pressées.

Certains prétendent que c'est à Lille que M. Evrard rencontra l'avantageux M. Schuster, ingénieur honoraire de Sa Majesté le Sultan, délégué général pour l'Europe de l'Œuvre du Croissant Rouge. D'autres affirment que la rencontre eut lieu dans un cabaret de Montmartre. M. Schuster portait beau et parlait d'abondance. M. Edmond Evrard, voyageur de commerce et philanthrope, par surcroît, était tout dévouement, toute bonté, toute droiture. On bavarda. La fondation d'un groupe lillois fut décidée. Peu après des paroles, on passa aux actes. En voudrez-vous à M. Evrard d'avoir fait honneur à l'engagement qu'il avait pris ?

***

Pour une belle fête, la fête du 5 juin, au Posada, en fut une ! Brune opulente, Charlotte, la maîtresse de Valensi, dispensait d'irrésistibles sourires. Valensi, calme, rêvait. Et que le burnous de sa Hautesse Saïd Garder avait d'attrait ! Ce burnous, pour les sédentaires groupés autour de la table du banquet, pour les pauvres hommes du Nord, rivés à de fades besognes, c'était tout l'Orient langoureux et pâmé, c'était l'impossible voyage et c'étaient les beaux pays qu'ils ne connaîtraient jamais. Aussi recueillait-on pieusement les rares paroles qui tombaient de la bouche altière de Garder. Comme le repas touchait à sa fin, l'Oriental eut un mot dont on apprécia l'impertinente nonchalance : « Les femmes, fit-il, sont bien ennuyeuses ». Ce qui ne l'empêcha pas quelques minutes plus tard, de se rendre aux voluptueuses sollicitations d'une très accessible lilloise...

***

Si indulgent que l'on puisse être à l'endroit des mystificateurs, il est malaisé de leur pardonner d'avoir mêlé les héros du « Pluviôse » à leur comédie.

Les aigrefins avaient à la rigueur le droit de s'amuser aux dépens d'amis trop crédules. Ils n'avaient pas celui d'exploiter des noms glorieux et de spéculer sur une catastrophe qui venait de mettre en deuil les âmes françaises...

***

Nous pourrions reproduire l'article dithyrambique publié par un de nos confrères qui répète un peu trop souvent que ses informations sont sensationnelles. Nous ne daignons. Et il nous plaît de donner à ce confrère, en passant, une petite leçon de gentillesse. En profitera-t-il ?

Notre collaborateur, lui, avait flairé la supercherie et s'était borné à relater les détails du banquet avec les réticences narquoises et l'humour qui s'imposaient.

Un photographe délégué par un magazine régional avait largement fait honneur au repas et ne s'était pas contenté de humer des vins. Puis, sagement, il avait braqué sur l'assistance un appareil sans plaques...

***

Le lendemain de la fête un des « décorés » à qui le vent longtail amoureusement sa rosette avait confié à un reporter qu'il était préférable de ne pas donner à l'affaire trop de « publicité ». Excellent conseil en vérité. Mais les avis se suivent et ne se ressemblent pas. N'entendit-on pas, les jours suivants, un des membres du groupe lillois, annoncer gravement que ses camarades du Croissant Rouge allaient lui obtenir la Légion d'Honneur » !

***

Je laisse au lecteur le soin de conclure. Et peut-être le lecteur se contentera-t-il de sourire. Il est presque toujours inélégant de se fâcher. Et puis que deviendrions-nous s'il ne nous restait la ressource de sourire ? Ne sommes-nous pas tous, vaguement, des pantins, des pantins capables de souffrir et de pleurer, mais des pantins que le hasard mène où il veut et à qui il impose les gestes les plus inattendus, des pantins dont l'existence serait odieuse s'ils n'avaient, dociles à leur désir, ces délicieuses consolations que procurent l'indulgence et l'ironie ?

Paul-T. PELLEAU.

L'affaire Ramon

Poursuivant son interrogatoire, M. Drioux, juge d'instruction, a longuement interrogé, ce soir, M. Chédanne, architecte au ministère des Affaires étrangères.

Les réponses de M. Chédanne n'ont pas été jugées satisfaisantes par M. Drioux, car à 9 heures, il le faisait arrêter dans son cabinet et l'envoyait à la Santé.

M. Chédanne est inculpé de complicité dans les détournements et des malversations commises par M. Ramon. Cette double arrestation a causé au palais le plus vif émoi.

Le Congrès national du Parti socialiste

Le congrès, sous la présidence de M. Delory, a discuté hier matin le programme municipal et la question des régies. Il a entendu successivement deux orateurs qui parlèrent dans le même sens : MM. Adrien Veber et Edgar Milhaud.

La commission des résolutions, nommée lundi par le congrès, a siégé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

LA COLLABORATION AVEC LES PARTIS BOURGEOIS

A 5 heures, la Commission des résolutions a présenté ses rapports. M. Compère-Morel a fait voter sans opposition une motion rappelant les décisions antérieures des précédents Congrès contre la collaboration socialiste avec les partis bourgeois.

LE CAS DE M. MYRENS

M. Roldes a fait adopter dans les mêmes conditions une autre motion tendant à l'envoi devant le prochain Congrès des questions soulevées à propos du cas Myrens avec une énergique affirmation laïque.

Un délégué de la Gironde, M. Dreano-Chatel a demandé s'il était vrai que dans l'affaire Malvy, le groupe socialiste avait reçu la visite de députés radicaux qui seraient venus lui demander de s'abstenir.

MM. Delory et Goude ont énergiquement protesté.

M. Bracke a fait voter ensuite une motion invitant les députés socialistes à réaliser l'unité de vote.

M. De Pressensé a présenté un texte très atténué laissant au groupe la pleine liberté de son attitude et de ses mouvements.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Saint-Quentin, 18 avril.

A la séance de l'après-midi, le congrès socialiste, réuni sous la présidence de M. Renaudel, a poursuivi le débat commencé sur la question des régions communales.

Une longue controverse a eu lieu entre MM. Compère-Morel, Paul Constant, Jules Guesde, qui ont mis en garde le parti contre le prétendu socialisme communal qui peut aboutir à l'expropriation du capitalisme et MM. Poisson et Vaillant, qui ont montré la valeur des régions pour défendre les travailleurs contre les monopoles qui les frappent comme consommateurs.

L'accord paraît devoir se faire sur une motion transactionnelle de M. Vaillant, dont le congrès a prononcé le renvoi à la commission des résolutions.

Le cas de M. Myrens renvoyé au prochain congrès

La motion Maxence Roldes visant le cas Myrens, ainsi que toutes les répliques qu'elle avait provoquées ont été renvoyées au prochain congrès avec une formule rédigée par M. Jaurès et qui contient une affirmation laïque.

Sur la question de politique générale, la commission a adopté le texte de M. Compère-Morel rappelant les bases de l'unité et condamnant par conséquent la collaboration avec les partis bourgeois, mais cette motion est complétée par un amendement de M. Vaillant qui approuve la conduite des élus.

Ce texte a rencontré l'opposition de quelques guesdistes irréductibles, voulant proposer un blâme formel aux députés qui votèrent pour le gouvernement dans l'affaire Malvy.

RÉFORME ET TACTIQUE ÉLECTORALES

Sur la proposition Sourbat, le Congrès a décidé que M. Groussier aura toute latitude d'agir comme il le jugera bon touchant le projet électoral qu'il doit déposer devant la Chambre.

Le Congrès a abordé la question de la tactique électorale aux élections municipales.

Des délégations très diverses sont venues défendre différentes motions, les unes pour le retrait pur et simple des candidatures, d'autres pour le maintien des candidatures au second tour.

Enfin, le Congrès décidera demain matin la question du journal l'« Humanité ».

LA MOTION COMPÈRE-MOREL-VAILLANT

Voici le texte de la motion dont nous venons de parler :

« *Le Congrès* approuve son action d'ensemble et compte sur lui pour suivre contre l'ordre capitaliste la lutte qui s'impose au prolétariat pour son affranchissement et l'affranchissement humain, rappelle que même lorsqu'ils utilisent au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants où se trouve combinée leur action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, les élus socialistes sont les représentants d'un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument. »

AU MAROC

NOUVEAUX COMBATS. — LA MEHALLA DU COMMANDANT BREMOND BAT LES REBELLES.

Tanger, 18 avril.

On mande de Fez que les goums des Oulad, Alssa et des Chérarda, campés avec le Saïd Baghday, entre Fez et Ouald Sébia, ont abandonné ce dernier sous prétexte de défendre leurs douars. Les communications entre Fez et El-Ksar sont interceptées de ce fait.

Le sultan a fait arrêter le chérif Kaloudchi et plusieurs de ses hommes qui avaient créé des désordres en ville.

A la date du 11, on signale que les Hyaïna ralliés envoyèrent au maghzen 200 cavaliers sous la direction du chérif Ouazzani. Le même jour, le sultan a envoyé dans le camp des Beni-M'Tir, à la demande de ceux-ci, le vieux chérif El M'Reni. Ce dernier, qui était porteur d'une forte somme d'argent, fut dépouillé de tout à son arrivée et chassé complètement nu à travers la campagne. Il est rentré le soir à Fez, dans un épuisement complet.

COMBATS AUTOUR DE FEZ

A cette date également, 50 cavaliers du maghzen ont livré un violent combat contre les *Ouled-Djama*, ils ont eu deux morts et quelques blessés.

Le 12, le sultan constatait qu'une vive surexcitation régnait parmi la population des quartiers. Médina a armé les habitants de Fez-Djedid afin de provoquer une émeute.

Les insurgés ont dévalisé plusieurs Rekkas, porteurs de courriers anglais et allemands. Dans l'après-midi un nouveau combat s'est engagé du côté de Bab-Segma entre les troupes chérifiennes et des Berbères accourus de divers côtés.

(LA DÉPÊCHE OFFICIELLE)

Dans un engagement avec le commandant Brémond, les rebelles abandonnent 40 morts et 80 blessés.

Tanger, 18 avril.

Dépêche officielle. — Des nouvelles de Fez sont arrivées aujourd'hui à Tanger, elles se résument ainsi :

Le 9, par suite de la révolte des Beni Ouaraïn et des Beni-Saddin, le sultan a donné l'ordre au commandant Brémond d'agir contre les tribus groupées à Ras-El-Ma.

La mehalla a quitté son campement de Dar-Caïd-Afid, le 11.

Le 12, un combat était engagé avec les rebelles qui s'est terminé par un succès des plus marqués remporté par le commandant Brémond.

L'ennemi a laissé 40 morts sur le terrain et plus de 80 prisonniers entre les mains des troupes du maghzen. Aucune autre nouvelle n'est parvenue depuis le 13 à Tanger et on ne peut savoir la suite de l'opération engagée.

Les courriers passent avec la plus grande difficulté. L'un d'eux, parti de Fez par Méquinez, a été reconnu et fusillé par les rebelles.

LES RENFORTS

Par suite des nouveaux événements survenus au Maroc, M. Berteaux, ministre de la guerre, a télégraphié au général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, pour lui donner des ordres afin que le 1er bataillon du 1er tirailleurs, en garnison à Dellys et à Tizi-Ouzou, se tiennent prêts à partir d'un instant à l'autre pour le Maroc. En conséquence, le 1er bataillon devra être mis sur le pied de guerre.

En Ouadaï

Le ministre des colonies communique :

« Les dernières nouvelles reçues d'Ouadaï au ministère des Colonies ont trait aux opérations qui ont eu lieu en janvier dernier, à l'Est et au Nord d'Abécher.

A l'Est, la colonne Maillard, qui opérait à Massalit, après les trois petits combats heureux de Déroua, le 20 janvier, de Doroté, le 23 janvier, et de Soubach, le 26 janvier, à 20 kilomètres au Sud de Doroté, a parcouru les vallées fertiles de la région, puis est rentrée à Abécher.

Au Nord, la compagnie méhariste du capitaine a attaqué, à 500 kilomètres au Nord-Nord-Est de Bokoro, un rezzou, armé de fusils à tir rapide, auquel elle tua 20 hommes et prit 20 fusils et 300 chameaux, et n'a eu qu'un tirailleur tué et quelques blessés.

On procède actuellement à l'installation d'un poste militaire à Avada (250 kilomètres au Nord d'Abécher). Ce poste est désigné à couvrir l'Ouadaï vers le Nord, comme le poste de Bir-Daouil le couvre à l'Est.

Je ne fume que le NIL.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Important cambriolage à Roubaix

La maison d'une employée des P. T. T. mise au pillage. — Disparition de 3000 francs de bijoux.

Tout le premier étage de la maison portant le N° 32 de la rue Saint-Etienne, et occupée par la succursale de la société d'affichage et de publicité l'« Express », dirigée depuis six semaines par M. Raymond Mariolle, est loué à une dame employée des P. T. T., Mme veuve Jeanne Rousseel.

Profitant d'un jour de congé, cette dame quitta ses appartements, lundi, vers 7 heures et demie du matin, pour aller voir ses fillettes en pension dans une ville voisine. Elle ne *rentra* que le *soir*, un peu après huit heures, et la surprise fut grande de trouver les portes de sa cuisine et de sa salle à manger, donnant sur le palier, fracturées et ouvertes. Sur le tapis, le cambrioleur avait laissé tomber ses outils : une pince, un marteau et un couteau usagé qui traînait ordinairement sur la table de la véranda, au rez-de-chaussée. Dans toutes les pièces de l'étage, le désordre était indescriptible, tous les meubles étaient ouverts et leur contenu jeté pêle-mêle sur le plancher ; le lit était retourné, les matelas éventrés.

Le premier moment d'émotion passé, Mme Rousseel qui avait fort heureusement emporté son argent sur elle, procéda à un rapide inventaire de ses objets et constata la disparition d'une jumelle de 50 francs ; de quatre bagues en or, de trois paires de boucles d'oreilles en or avec brillants, de quatre paires de boucles d'oreilles en or pour enfants, d'un sautoir en doublé, de trois sautoirs en vieil argent ; d'un revolver, d'un bracelet en or, d'un petit coffret renfermant dix bagues dont quatre en or, de trois douzaines de couteaux, d'un service à découper, d'une pince à sucre, de douze cuillers à café, le tout ayant une valeur totale de 3.000 francs.

Jusqu'ici, l'auteur de ce cambriolage est inconnu. D'actives recherches sont faites par les agents du service de la sûreté.

Détail particulier, la porte de la rue avait été ouverte au moyen d'une fausse clef.

Coups de fusil à Sallaumines

UN HOMME GRIEVEMENT BLESSE

M. Charles-Louis Deleporte mineur, demeurant au lieu dit le Marais, à proximité du petit chemin de Lens à Noyelles, rentra chez lui dimanche soir, à 9 heures, après avoir été passer les fêtes de Pâques à La Bassée. Sa femme était absente. Supposant qu'elle se trouvait chez des amis, cité de l'Epinette, il se mit en route pour aller la chercher. Afin de gagner du temps, le mari pressé passa au milieu des champs. Au moment où il traversait une pièce de terre où poussent des betteraves restées de la récolte dernière, un coup de fusil de chasse, tiré à 10 mètres, partit dans sa direction. Des plombs le touchèrent légèrement.

Ne sachant que penser, M. Deleporte s'avança vers l'endroit où était tapi le tireur. En route, il heurta une vieille bêche qu'il ramassa avec l'intention de s'en servir contre son traître adversaire, quand un deuxième coup de feu éclata. Cette fois toute la décharge lui laboura la cuisse gauche et le bas-ventre lui occasionnant des blessures graves et très douloureuses. M. Deleporte regagna, quand même, son domicile où il arriva exténué, hurlant de douleurs.

Quel était l'auteur de cette agression nocturne ? M. Deleporte ne la distingua pas, mais il reconnut, malgré la nuit, le chien de son voisin. Quand les gendarmes Arbonnier et Glorieux vinrent prendre sa déposition, il leur fit part de ses soupçons. Les gendarmes se rendirent chez l'individu, un certain Alexandre Olivier, 19 ans. Il cherche à nier puis raconte la scène de cette façon :

« On vole depuis un certain temps des bottes de paille à une meule appartenant à mes parents. Je m'y portai ce soir armé d'un fusil pour surprendre les voleurs quand je distinguai un individu arrachant des betteraves. Il m'en lança une, je tirai en l'air. Je m'approchai, il me menaça d'une bêche. C'est alors que je fis feu dans sa direction. »

Les gendarmes attirèrent l'attention d'Olivier sur l'invraisemblance de son récit. Ils le confondirent en lui faisant remarquer que le champ de betteraves ne lui appartenait pas.

Quand le jeune homme apprit la gravité de la blessure de sa victime il dit : « J'ignorais l'avoir tant blessée car je me serais constitué prisonnier. »

Le docteur mandé pour examiner le blessé a reconnu son état inquiétant. Des complications sont à craindre.

Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

BREVET D'APTITUDES MUSICALES. — LISTE DES ADMIS. — LE BANQUET. — RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION A LILLE.

Lundi dernier, à 8 heures du matin, s'ouvrait au Conservatoire de Lille, l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitudes musicales à décerner aux jeunes gens de la classe 1910 devant être incorporés en octobre prochain.

Rappelons que cet examen a été autorisé par M. le ministre de la guerre, à titre d'essai dans le 1er corps d'armée seulement, et l'organisation confiée à la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais. Ajoutons que ledit examen était placé sous le patronage de M. le général Davignon, commandant en chef le 1er corps d'armée.

Le jury était composé des chefs des musiques militaires du 1er corps d'armée, auxquels s'étaient joints de nombreux professeurs.

Les jurés s'étaient répartis en 8 groupes.

M. Richart, président de la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais, alité depuis deux mois, était absent. Un télégramme lui fut adressé pour souhaiter son prompt rétablissement.

Les épreuves eurent lieu dans les classes du Conservatoire. Les candidats étaient au nombre de 155.

A 4 heures et demie, tout fut terminé, sans le moindre incident et le jury proclama les résultats que voici :

Obtiennent le certificat d'aptitudes musicales :

Grandes flûtes : Alexandre Béhague, Pérenchies; Albert Catteau, Roncq; Alfred Dendievel, Roubaix; Marceau Gallé, Houplines; Albert Pilette, Denain.

Hautbois. — Jacques André, Aniche ; Eugène Doback, Armentières; Marcel Dulermont, Roubaix; Albert Hurtebis, Le Cateau; Paul Laruddelle, Cambrai; Eugène Lemaine, Lillers; Lepoivre, Seclin.

Clarinettes. — Marcel Bédouin, Tourcoing; Ernest Bonduelle, Mouvaux; Alcide Caille, Libercourt; Marcel Cartier, Condé-sur-Escaut; Georges Catteau, Linselles; François Clin, Vendin-le-Vieil; Victor Crépin, Avion; Théodore Delforge, Caudry; Henri Delhaye, Calais; Kléber Delhaye, Lourches; Marcel Delforge, Lille; Georges Delbecque, Croix; Louis Delepelle, Douai; Emile Dumont, Bruay; Olivier Dauguin, Aniche; Ferdinand Desstrem, Harnes; Henri Dutholt, Loos; Louis Foucart, Arras; Sylvain Fresne, Avesnes-le-Comte; Emmanuel Guillemot, Aniche ; Emile Hennebelle, Wattrelos; J.-B. Lebas, Liévin; Gustave Leclercq, Tourcoing ; Raymond Lefebvre, Calais; Robert Lambrecht, Wasquehal; Hilaire Masson, Arras; Julien Richard, Bruay; Georges Rolain, Aniche ; Armand Rousseau, Roubaix; François Thibaut, Pérenchies; Daniel Verdière, Sodia ; Véret Henri, Givenchy-en-Gohelle ; Fernand Watrelos, Roubaix.

Saxophones-Sopranos. — Christophe Blanchegorge, Lillers; Léonard Croenne, Fresnes; Florimond Courcelles, Hersin-Coupigny; Léon Maison, Rieux-en-Cambrésis; Jules Régnier, Bruay; Ovide Thibaut, Feignies.

Saxophones-Altos. — Georges Delhaye, Lille; J.-B. Delporte, Bruay; Demez Alfred, Lourches; Henri Dilles, Wasquehal; Georges Druez, Landrecies; Gustave Dupré, Roubaix; Charles Hary, de Liévin; Maurice Moures, Lille; Désiré Moulin, Hersin-Coupigny ; Martial Payen, Le Cateau; Maurice Rasquin, Jeumont; Paul Thellier, Villers-au-Bois ; Pierre Tilly, Croix; Georges Weppe, Bruay.

Saxophones-Ténors. — Charles Caron, Divion; Georges D'Hellouin, Tourcoing; Victor Hugot, Courrières; M. Henri Saint-Obert, Aniche; Georges Triquet, Saint-Aubin.

Saxophones-Barytons. — Marcel Degryse, Liévin; Fernand Legay, Maubeuge.

Cornets à Pistons. — Arthur Bousin, Condé-sur-Escaut; Fernand Castiau, Hellemmes; Henri Carry, Tourcoing; Damiaux Jules, Wingles; Octave Dedry, Loos; Maurice Dubernard, Bouvignies; J.-B. Dufour, Annay-sous-Lens ; Léon Dumais, Bruay ; Henri Flahaut, Liévin; J.-B. Lepoivre, Meurchin; Emile Patton, Fouquereuil; Désiré Roubaud, Bruay; Léon Sandraine, Betarres ;

Petits Bugles. — Alfred Coussemaeker, Erquinghem-Lys; Godeaux Hector, Pommereuil.

Bugles. — Albert Buray, Saint-Waast-la-Vallée; Léon Catteloin, Caudry; Albert Debos, Marcoing; Pierre Eon, Ligny-en-Cambrésis; J.-B. Pierrard, Ligny-en-Cambrésis; Maurice Fournier, Marquette-lez-Lille ; Arthur Gernez, Saint-Hilaire-lez-Cambrai ; Clovis Giraud, Noyelles; Vion, Fidèle Lepertaux, Hénin-Liétard; Alfred Laurent, Béthune ; Alphonse Leprêtre, Auchel; Léon Massenon, Bully-les-Mines; Alphonse Gantegnie, Solesmes; Henri Plumecocq, Bully-les-Mines ; René Pomme, Lys-lez-Lannoy ; Fernand Raccary, Harnes ; Emile Toussaint, Courrières.

Trompettes. — Eugène Ghesquier, Pérenchies ; Jules Nuttin, Wattrelos.

Cors. — Etienne Blondeau, Seclin ; Eugène Deswarte, Lille ; Henri Heongeot, Fourcoing.

Altos. — Oscar Deutriche, Labuissière.

Trombones. — Louis Capelotte, Roubaix ; René Cappoen, Pérenchies; Abel Devillers, Lens; Alfred Doof, Saint-Rémy-du-Nord ; Henri Forgeois, Cambrai; Henri Becquet, Louvignies-Bavai; Henri Lenoire, Beuvrin ; Louis Papegnies, Seclin ; Albert Vérin, Avesnes-les-Aubert; Alphonse Werquin, Roubaix.

Barytons. — Jules Brasseur, Fouquières-les-Lens; Fernand Delvet, Carvin; Louis Englebert, Loos; Georges Fontaine, Calais; Maurice François, Comines; François Grard, Provin; Auguste Hachere, Cambrin ; Eugène Hennuche, Wingles; Gustave Mass, Carvin; Alfred Meeschaert, Mouvaux; Louis Sieux, Denain; Vernet Biertel, Anor.

Basses. — Charles Bourcier, Auney; Alexandre Carpentier, Loison-sous-Lens ; Ernest Delobre, Mont-Saint-Eloi ; Etienne Dépret, Bruay (Nord); Raymond Dusseimp, Bailleul; Dubuisson Victor, Solesmes ; Elie Dubus, Liévin ; Fernand Farvacque, Roubaix; Louis Haquette, Rombecque; Jean Haucq, Roubaix; Fernand Legrand, Armentières ; Henri Nys, Roubaix; Pruneau Carlemon, Lens; Maurice Tredez, Salomé.

Contre-Basses en cuivre. — Bernard Charles, Divion; David Lucas, Harnes; Fidèle Sergeant, Guesnain.

Contre-Basses à corde. — Alfred Bonne, Carvin; Emile Gandelfoy, Courrières.

L'examen, interrompu à midi, permit aux jurés et aux membres du Comité de se réunir dans un banquet très bien servi à l'Hôtel de Paris, place de la Gare.

Un télégramme de respectueuse sympathie fut adressé à M. Berteaux, ministre de la guerre.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Les troubles de Champagne

ON ARRÊTE A REIMS LE VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES VIGNERONS. — AUTRES ARRESTATIONS EN CHAMPAGNE ET A PARIS.

Ay, 18 avril.

Le parquet de Reims s'est rendu, cette après-midi, à Ay, chez M. Michel Lecacheur, vice-président de la Fédération des Vignerons.

Une perquisition a été opérée à son domicile par M. Bosse, procureur de la République à Reims.

Lecacheur a été arrêté.

L'ARRESTATION

Reims, 18 avril.

C'est exactement à 2 heures 45 que Michel Lecacheur, vice-président de la Fédération des Vignerons de Champagne, a été arrêté. Il se trouvait dans un café, sur la place de l'Hôtel de Ville, avec le secrétaire de la Fédération, M. Poittevin, et un rédacteur du « Daily-Mail », lorsque deux agents de la police mobile et un gendarme vinrent le trouver et lui annoncèrent qu'ils étaient chargés de l'arrêter.

Michel Lecacheur leur répondit qu'il n'en était pas étonné puisque le bruit de son arrestation courait depuis quatre jours. Il fut immédiatement conduit à la gendarmerie d'Ay entre deux gendarmes; un peloton de dragons suivait.

Après avoir subi un interrogatoire sommaire de la part de M. Bosse, procureur de la République, à Reims, l'inculpé fut conduit chez lui, rue du Presbytère, où une perquisition fut opérée en sa présence. Pendant la perquisition cette rue fut barrée à ses deux extrémités, par une section du 94e d'infanterie.

Sur la place de l'Eglise était massé un peloton de chasseurs pour le cas où des incidents se seraient produits.

D'autre part, sur la place de l'Hôtel-de-Ville se trouvait massé un peloton d'infanterie. Des patrouilles circulaient en ville pour disperser les attroupements.

A 5 heures 40, la perquisition terminée, Michel Lecacheur fut ramené à la gendarmerie d'Ay. En tête du cortège marchait un peloton de dragons.

A 6 heures, le vice-président de la Fédération de la Marne fut conduit à la gare d'Ay et embarqué dans un compartiment de 3e classe.

Lecacheur est arrivé en gare de Reims à 7 heures 05 et a été immédiatement conduit par deux gendarmes, à la prison.

Au départ de son domicile à Ay, Michel Lecacheur a été l'objet de manifestations hostiles. Quelques personnes ont crié : « A mort ! » ; d'autres ont ajouté : « Aujourd'hui tu ne fais pas le crâne ! »

A son débarquement à la gare de Reims, il a été l'objet de manifestations plutôt favorables. Quelques personnes sont venues lui serrer la main.

Michel Lecacheur est considéré comme l'un des organisateurs des actes de pillage ; de plus il est inculpé d'outrages à un commandant de la force armée et d'excitation à la désertion. Dans la journée du 12 avril, il aurait dit aux dragons qui se trouvaient en avant des manifestants : « Allons ! mes bons amis, faites comme le 17e ».

Les autres arrestations

QUELQUES CONDAMNATIONS

Reims, 18 avril.

Sept arrestations ont été opérées dans la journée. Le nombre total des arrestations à ce jour est de 45 pour l'arrondissement d'Epernay et 70 pour celui de Reims.

Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal correctionnel de Reims a prononcé les condamnations suivantes contre plusieurs individus qui ont été arrêtés à la suite des incidents d'Ay.

Lohrn Auguste, outrages, 1 mois de prison; Garet Louis, vigneron à Ay, outrages, 1 mois ; Chayoux Léon, outrages, 6 mois ; Charles Berjeant, 10 mois, veuve Berjeant, sa mère, 1 mois ; François Marquillat, outrages, 1 mois.

A PARIS

Paris, 18 avril.

Le Parquet de Reims a envoyé aujourd'hui au Parquet de Paris une commission rogatoire relative aux tragiques événements qui viennent de se dérouler dans la Marne et concernant un nommé Ernest Dupuits, dit Renaudel.

Cet individu avait été signalé aux magistrats de Reims comme ayant envoyé ainsi des excitations au pillage et à l'incendie, tout au moins des félicitations aux pilleurs et incendiaires lorsqu'il avait appris ce qui s'était passé.

M. Xavier Guichard, commissaire de police à la direction des recherches, fut chargé d'exécuter le mandat du Parquet de Reims.

Il se mit donc à la recherche de Dupuits. Il apprit que ce dernier se trouvait à Bagnolet avec une cinquantaine de compagnons. M. Guichard se rendit dans cette localité et fit suivre Dupuits. Lorsque celui-ci se trouva seul, il le mit en état d'arrestation.

Une perquisition fut opérée ce matin dans un garni, rue de Ménilmontant, où habitait Dupuis en compagnie d'une femme Fournier.

Une trentaine de documents établissant que l'on se trouvait en présence d'un anarchiste militant ont été saisis et placés sous scellés. Ils seront envoyés à la disposition du Parquet de Reims.

La femme Fournier a été laissée en liberté.

Il convient d'ajouter que le patron de Dupuits, un tonnelier en gros, a affirmé que l'inculpé n'avait pas quitté Paris un seul jour depuis deux mois, ce qui indiquerait qu'il n'a pu prendre une part directe aux événements de la semaine dernière, comme l'information judiciaire tendait à le faire croire.

Une explosion à Paris

PLUSIEURS BLESSES

Paris, 18 avril.

Hier après-midi, vers 3 heures, les habitants du quartier de Charonne, à Paris, ont été vivement émus par le bruit d'une violente explosion.

Tout d'abord, on crut qu'un attentat avait été commis contre un industriel de la rue de Charonne. Il s'agissait seulement d'une explosion due à la rupture d'une conduite d'air comprimé, qui s'était produite en face du N° 17, dont la boutique est occupée par un café-brasserie.

Soulevé par la force de l'explosion, le trottoir s'entr'ouvrit brusquement sur une longueur de près de trois mètres, projetant des débris dans toutes les directions. Un réverbère fut renversé ; aux alentours, toutes les vitres furent brisées.

Malheureusement, les effets de cet accident ne se sont pas bornés à des dégâts matériels et plusieurs personnes atteintes par des éclats de pierres ou de verre ont été plus ou moins blessées.

Quelques-unes d'entre elles ont dû être transportées dans les pharmacies voisines pour y recevoir les premiers soins.

Une affaire Crippen à Marseille

Marseille, 18 avril.

Vers la fin d'octobre 1910, une femme de 37 ans, Elisa Botero, demeurant à La Perme, près de Marseille, disparaissait subitement. Elle vivait maritalement depuis longtemps avec un ouvrier maçon, Gobert, 38 ans.

Le parquet ouvrit une enquête qui ne donna aucun résultat, et l'affaire fut classée. Gobert se maria et on ne parla plus de rien.

Or, le hasard vient de faire découvrir un crime atroce qui rappelle celui du dentiste Crippen.

Un marchand de pianos de Marseille ayant des propriétés à La Perme, profitant des fêtes de Pâques, se rendit en cet endroit pour se rendre compte des réparations qui étaient effectuées. Un des immeubles avait été autrefois habité par le maçon.

En le visitant, le marchand constata une déformation dans le sol de cave. Il donna l'ordre de fouiller : une main de femme fut mise à nu, puis diverses parties du corps.

Le parquet fut avisé. Les agents arrêtèrent Gobert à son domicile. Il déclara qu'à la suite d'une discussion Elisa Botero était tombée morte et qu'il lui avait creusé une fosse à la cave et l'y avait enterrée.

A noter que Gobert avait été condamné à mort par la cour de Fort-de-France, peine qui avait été commuée en 20 ans de détention. Le bandit était légitimement marié ; sa femme, qui ignorait le tout, est sur le point d'être mère. Gobert a été écroué à Marseille.

Le policier-apache

Paris, 18 avril.

L'arrestation de Warsé, le cambrioleur policier, n'est plus qu'une question d'heures, dit-on à Paris.

En effet, ce soir, en rentrant du Palais de Justice, où l'avait appelé l'affaire du trafic des décorations, M. Borde, commissaire du faubourg Montmartre, a eu la bonne fortune de mettre la main sur Camille Ogier, dite « Lilas », l'amie de Warsé, qui, dans un dénûment absolu cherchait sur le boulevard l'ami qui lui viendrait en aide.

Au commissariat, elle a déclaré qu'elle avait quitté Paris le 9 avril dernier en compagnie de Warsé, pour se rendre à Bruxelles.

Celui-ci ne lui parla pas une seule fois du véritable mobile de sa fuite et il se contenta de lui dire qu'il avait donné sa démission à la préfecture de police.

Les deux amants habitèrent aux abords de la gare du Midi. Au début tout marcha très bien, mais à la fin de la semaine, les deux amants eurent plusieurs discussions ; au cours de l'une d'elles, Camille Ogier reçut un coup de poing dont elle porte encore la trace. Lasse des brutalités de son amant, elle vendit un bracelet et une bague que lui avait donnés Warsé et retourna à Paris.

Warsé lui a affirmé à plusieurs reprises son intention de retourner prochainement à Paris.

DANS LA RÉGION

Grave accident d'automobile à Inchy-Beaumont

DEUX BLESSES

Dimanche, un peu avant 7 heures du soir, deux automobiles quittaient Caudry, à destination du Cateau. La première était pilotée par M. Victor Carpentier, industriel à Caudry, et dans la seconde, avaient pris place M. Bracq Louis, 24 ans, représentant, et M. Emile Carpentier, fils d'un brasseur de la place de l'Hôtel-de-Ville à Caudry.

Les voitures filaient à bonne allure sur la route nationale et les villages de Beaumont et d'Inchy, venaient d'être traversés, lorsque M. Bracq Louis, qui conduisait la seconde voiture et qui se trouvait gêné par le nuage de poussière que soulevait la précédente, voulut passer en tête.

A cet effet, il vira à gauche, mais aussitôt il entrevit à travers la poussière et à peine à vingt mètres devant lui, une autre auto qui arrivait en trombe en sens inverse.

Pour éviter une terrible catastrophe et sans perdre sa présence d'esprit, M. Bracq vira brusquement à droite, mais il se trouva alors en présence de 2 promeneurs. D'un brusque crochet et en freinant, M. Bracq réussit à les éviter, mais la légère voiture, par trop brusquée, fit un panache complet.

Les deux voyageurs furent projetés sur la chaussée avec une violence inouïe. M. Emile Carpentier, qui s'était évanoui, ne portait que des éraflures à la face, quant à M. Louis Bracq, il avait la clavicule gauche cassée. La voiture était dans un état lamentable.

M. Victor Carpentier avait fait demi-tour, et avec l'aide des personnes accourues il les tira, il chargea les blessés dans sa voiture et les ramena à leur domicile à Caudry.

Dans la voiture qui faillit entrer en collision avec celle de M. Bracq, se trouvaient M. Gustave Pinz, fabricant de tulles à Caudry, sa femme et sa belle-mère. Les trois derniers ressentirent une telle frayeur [illegible] dont qu'elles se trouvèrent mal.